AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ QU':

Il y aura séance ordinaire du Conseil Municipale de Saint-Aimé-des-Lacs, le 14 octobre 2026, à la salle située au 121 rue Principale, à 19h00.

Au cours de cette séance, le Conseil statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

Demande no 2026-88

Nature de la demande : Réputer conforme la hauteur d'un garage projeté isolé à une résidence d'une hauteur de 8,2 mètres alors que l'article 5.2 du règlement de zonage no 260 prévoit une hauteur maximale de 6 mètres.

- Dérogation de 2,2 mètres.

Identification du site : Lot 6 124 122 situé au 15-D rue Principale

Demande no 2026-89-A

Nature de la demande : Réputer conforme la marge de recul latérale d'un abri existant annexé à la résidence de 1 mètre alors que l'article 5.2 du règlement de zonage no 260 prévoit une marge latérale de 1,5 mètre.

- Dérogation d'un 0,5 mètre

Demande no 2026-89-B

Nature de la demande : Réputer conforme la marge de recul latérale de l'abri à bois existant annexé au garage de 2 mètres alors que l'article 5.2 du règlement de zonage no 260 prévoit une marge latérale de 3 mètres.

- Dérogation d'un (1) mètre.

Identification du site : Lot 6 196 792 situé au 149 rue Principale

Demande no 2026-90

Nature de la demande : Réputer conforme la création de deux lots distincts non desservie de largeurs en façade à la ligne de rue de 34,9 mètres et de 37,95 mètres alors que l'article 5.2.2 du règlement de lotissement no 261 prévoit une largeur minimale de 50 mètres.

- Dérogation de 15,1 mètres et 12,05 mètres respectivement.

Identification du site : Lot 6 196 636 et 6 197 436 situé au 234 rue Principale

Donné sous mon seing à Saint-Aimé-des-Lacs, ce 25e jour du mois de septembre deux mil vingt-six.

Lise Lapointe,

Directrice générale et greffière-trésorière